

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°072/2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 
ID : 039-200090579-20251015-D_072_2025-DE

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 78
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 11

Date de convocation :

09/10/2025

Date d'affichage :

21/10/2025

Votants :	93	Pour :	93	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CONTET Jocelyne ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BENIER ROLLET Claude à DALLOZ Jean-Charles ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à PARIS Robert ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie-Claire ; MILLET Michel à BANDERIER Dominique ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à DOUVRE Jacques.

Excusés : BOILLETOT Jean-Marc ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MURARO Sylvia ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; ROZE Thierry ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : Dominique RETORD.

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte rendu des délégations du Président

Rapporteur : Philippe PROST

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-10) permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Président un certain nombre de décisions. Aussi, et dans le souci de favoriser une bonne administration intercommunale pour ce qui concerne les actes de gestion courante de la Communauté de communes, afin de tendre vers une plus grande efficacité de l'action publique, Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de services pour l'étude de la colonie de Minioptères de Schreibers de la grotte de Gigny sur les sites Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » suite à la nécessité d'intégrer, en cours d'études la modification de la composition du groupement attributaire du marché, faisant suite à la cessation d'activité de Madame Lise DAUPHIN, cotraitante au sein du groupement conjoint.
- **DE RETENIR** l'entreprise BOUDIER INGENIERIE comme titulaire du marché public de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de bureaux dans les ateliers des services techniques pour un montant de 17 490,00€ HT (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros HT).
- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au lot n°09 du marché de travaux de requalification de l'ancienne trésorerie de Clairvaux-les-Lacs en Office du Tourisme faisant suite à des travaux supplémentaires et des prestations non réalisées par rapport au marché initial générant des moins-values.
- **DE CÉDER** à la Commune d'Onoz deux Vélos à Assistance Électrique pour un montant de 500€ l'unité, soit un total de 1 000€ suite au souhait de Terre d'Émeraude Communauté de proposer aux Communes membres la possibilité d'acquérir du matériel dont les services n'ont plus l'utilité.
- **DE SIGNER** un contrat de bail à intervenir entre Terre d'Émeraude Communauté et la Mutualité Française du Jura pour la gestion de la Résidence Autonomie « Bellevue » située à Orgelet.
- **DE SIGNER** une convention autorisant le SICTOM du Haut-Jura à assurer la collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères non produits par les ménages pour la crèche de Moirans-en-Montagne, pour un montant forfaitaire annuel de 220 €, conformément à la grille tarifaire applicable aux établissements de moins de 30 places.
- **D'APPROUVER** l'avenant n°3 au lot n°05 du marché de travaux de requalification de l'ancienne trésorerie de Clairvaux-les-Lacs en Office du Tourisme afin de prendre en compte des modifications et des prestations non réalisées par rapport au marché initial générant des moins-values.
- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au lot n°08 du marché de travaux de requalification de l'ancienne trésorerie de Clairvaux-les-Lacs en Office du Tourisme afin de prendre en compte une

régularisation administrative et des prestations non réalisées par rapport au marché initial générant des moins-values.

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°04 du marché de travaux de construction de commerce, tiers lieu, et logement à Val Suran afin de prendre en compte une régularisation administrative et des prestations non réalisées par rapport au marché initial générant des moins-values.
- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°13 du marché de travaux de construction de commerce, tiers lieu, et logement à Val Suran afin de prendre en compte une régularisation administrative et des prestations non réalisées par rapport au marché initial générant des moins-values.
- **DE DÉLÉGUER** l'exercice du droit de préemption urbain à la Commune de Pont-de-Poitte pour les parcelles A440, 5059 rue de la Gare – 39130 PONT-DE-POITTE et A442, sise 5061 rue de la Gare – 39130 PONT-DE-POITTE en vue de l'aménagement de la rue de la Gare et de ses abords dans le cadre de l'étude de revitalisation et du parc de l'Ain,
- **DE RETENIR** l'entreprise CIRUS bfc comme titulaire du marché public de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parking pour le siège de Terre d'Émeraude Communauté pour un montant total de 9 291,00€ HT (neuf mille deux cent quatre-vingt-onze euros HT).
- **DE RETENIR** l'entreprise KALLPA comme titulaire du marché public relatif à la réalisation d'Audits Energétiques sur 18 bâtiments tertiaires pour un montant total de 62 280,00€ HT (soixante-deux mille deux cent quatre-vingt euros HT).
- **DE SIGNER** une convention de partenariat entre le Département du Jura, le Collège Michel Brézillon d'Orgelet et Terre d'Émeraude Communauté concernant les modalités de fonctionnement de la Médiathèque d'Orgelet de Terre d'Émeraude Communauté afin de définir les engagements des parties ainsi que les modalités de financement de l'action en 2025,
- **D'APPROUVER** le versement d'une participation financière d'un montant de 10 000€ de Terre d'Émeraude Communauté au bénéfice de l'association A-VELO pour l'arrivée d'étape du Tour de l'avenir 2025,

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 octobre 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

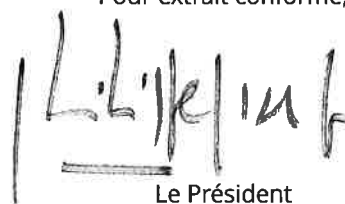
DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

